Christophe JACQUINET, Directeur général de l'**Agence régionale de santé de Rhône-Alpes** , a décidé de
renouveler l'autorisation de médecine d'urgence
de la
clinique de Cluses
(Haute-Savoie) pour une
durée de un an
.

Cet établissement accueille 20 000 patients par an au titre des urgences.

On estime qu'environ 70% d'entre eux relèvent de la médecine de premier recours ambulatoire.

L'Agence régionale de santé de Rhône-Alpes a décidé de ne pas suivre l'avis de la Commission spécialisée de l'offre de soins de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) Rhône-Alpes afin de prendre en compte, d'une part, les besoins de la population de ce bassin d'environ 40 000 habitants et, d'autre part, les réponses apportées par l'établissement aux questions soulevées lors de l'instruction de son dossier dans le cadre de la procédure normale de renouvellement des autorisations.

Cette période d'une année, à partir de mars 2012, doit toutefois permettre de travailler avec l'établissement, les acteurs du système de santé et les élus aux meilleures modalités de réponse aux besoins des patients en matière de prise en charge des situations d'urgence et

des consultations non programmées sur ce territoire.